

ANNEXE 1

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021



ID : 040-200009868-20211004-04102021D05-DE

Appellation et localisation de l'aire

Aire de l'Ecureuil

Saint Vincent de Tyrosse

Gestionnaire

CIAS MACS

Allée des camélias

40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE

05.58.77.23.96

cias@cc-macs.org

Capacité d'accueil

- Nombre de places conformes aux normes techniques édictées par le décret n°2001-569 du 29/06/2001 : 23 places
- Superficie moyennes des places : 50 m2

Equipements

1 bloc sanitaire fermé : 1 douche et 1 WC

1 bloc cuisine couvert avec possibilité de fermeture : évier, accès électricité et eau

Services pour les 3 équipements

- ✓ **Service gestion administrative et technique** : 0.90 ETP administratif + 3.5 ETP gestionnaires
 - Accueil,
 - Entretien du site
 - Facturation mensuelle et encaissement
 - Médiation
 - Distribution du courrier
 - Conseil de résidents
- ✓ **Service médico-social** : 2.85 ETP
 - Instruction des demandes d'emplacement
 - Domiciliation
 - Accompagnement social
 - **Insertion sociale et professionnelle** des résidents bénéficiaires des minimas sociaux par conventionnement avec le Conseil Départemental 40,
 - **Accompagnement médico-socio-éducatif des familles de voyageurs** (habitat, santé, scolarisation, parentalité, budget, emploi) sur une approche individuelle et collective
 - **Veille** relative à la protection de l'enfance et des personnes vulnérables
 - **Appui technique** aux services de droit commun et à la gestion des aires de MACS
 - **Travail de réseau et de partenariat**
 - Actions collectives
 - Contrat local d'accompagnement à la scolarité



Modalités de gestion et gardiennage

- Commission d'attribution des emplacements
- Règlement intérieur réactualisé en mars 2021
- Facturation mensuelle
- Présence technique sur site du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Dates de fermeture de l'aire :

Du 15/04/21 au 17/5/21 inclus dans le cadre d'une fermeture conservatoire (hygiène, sécurité)

Réouverture effective le 18/5/21

Appellation et localisation de l'aire

Aire de la Tortue

Soustons

Gestionnaire

CIAS MACS

Allée des camélias

40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE

05.58.77.23.96

cias@cc-macs.org

Capacité d'accueil

- Nombre de places conformes aux normes techniques édictées par le décret n°2001-569 du 29/06/2001 : 35 places
- Superficie moyennes des places : 50 m2

Equipements

1 bloc sanitaire fermé : 1 douche et 1 WC

1 bloc cuisine couvert avec possibilité de fermeture : évier, accès électricité et eau

Services pour les 3 équipements

- ✓ **Service gestion administrative et technique : 0.90 ETP administratif + 3.5 ETP gestionnaires**
 - Accueil,
 - Entretien du site
 - Facturation mensuelle et encaissement
 - Médiation
 - Distribution du courrier
 - Conseil de résidents

- ✓ **Service médico-social : 2.85 ETP**
 - Instruction des demandes d'emplacement
 - Domiciliation
 - Accompagnement social
 - **Insertion sociale et professionnelle** des résidents bénéficiaires des minimas sociaux par conventionnement avec le Conseil Départemental 40,
 - **Accompagnement médico-socio-éducatif des familles de voyageurs** (habitat, santé, scolarisation, parentalité, budget, emploi) sur une approche individuelle et collective



- **Veille** relative à la protection de l'enfance et des personnes vulnérables
 - **Appui technique** aux services de droit commun et à la
 - **Travail de réseau et de partenariat**
- o Actions collectives
 - Contrat local d'accompagnement à la scolarité

Modalités de gestion et gardiennage

- o Commission d'attribution des emplacements
- o Règlement intérieur réactualisé en mars 2021
- o Facturation mensuelle
- o Présence technique sur site du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Dates de fermeture de l'aire :

Du 15/6/21 au 11/07/21 inclus.

Réouverture le 12/07/21

Appellation et localisation de l'aire

Aire du Hérisson

Capbreton

Gestionnaire

CIAS MACS

Allée des camélias

40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE

05.58.77.23.96

cias@cc-macs.org

Capacité d'accueil

- Nombre de places conformes aux normes techniques édictées par le décret n°2001-569 du 29/06/2001 : 26 places
- Superficie moyennes des places : 50 m2

Equipements

1 bloc sanitaire fermé : 1 douche et 1 WC

1 bloc cuisine couvert avec possibilité de fermeture : évier, accès électricité et eau

Services pour les 3 équipements

- ✓ **Service gestion administrative et technique** : 0.90 ETP administratif + 3.5 ETP gestionnaires
 - o Accueil,
 - o Entretien du site
 - o Facturation mensuelle et encaissement
 - o Médiation
 - o Distribution du courrier
 - o Conseil de résidents
- ✓ **Service médico-social** : 2.85 ETP
 - o Instruction des demandes d'emplacement



- Domiciliation
- Accompagnement social
 - **Insertion sociale et professionnelle** des résidents bénéficiaires des minimas sociaux par conventionnement avec le Conseil Départemental 40,
 - **Accompagnement médico-socio-éducatif des familles de voyageurs** (habitat, santé, scolarisation, parentalité, budget, emploi) sur une approche individuelle et collective
 - **Veille** relative à la protection de l'enfance et des personnes vulnérables
 - **Appui technique** aux services de droit commun et à la gestion des aires de MACS
 - **Travail de réseau et de partenariat**
- Actions collectives
 - Contrat local d'accompagnement à la scolarité

Modalités de gestion et gardiennage

- Commission d'attribution des emplacements
- Règlement intérieur réactualisé en mars 2021
- Facturation mensuelle
- Présence technique sur site du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Dates de fermeture de l'aire :

Du 15/07/21 12h au 16/08/21 inclus. Réouverture le 17/8/21